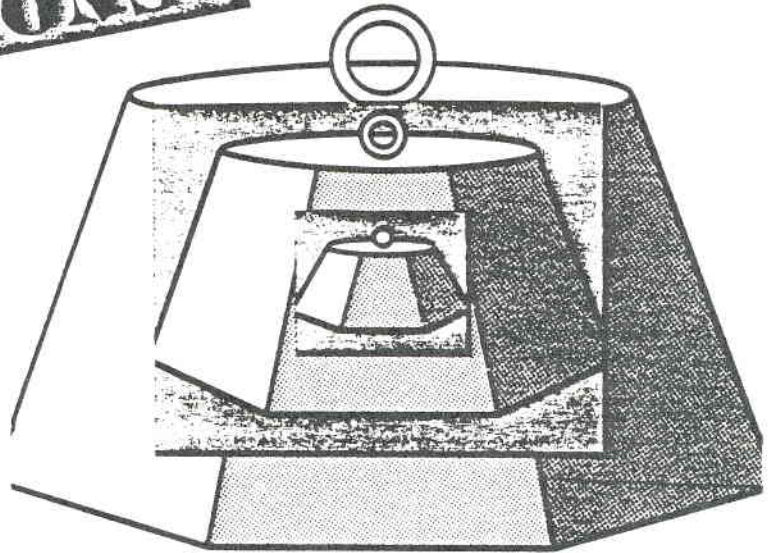


la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIÈRE

JANVIER 1984

**POUR LES
REVENDICATIONS :**

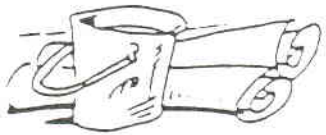


LE POIDS FINANCIER NÉCESSAIRE

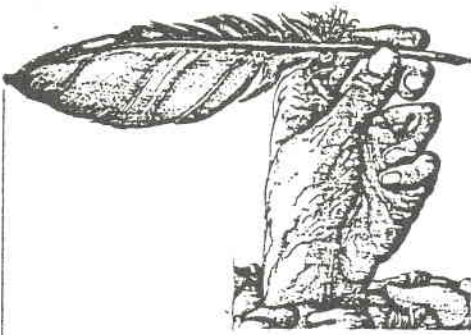
SOMMAIRE :

1. Le billet de PO.AC.GE.FI
2. Regards sur la bataille financière.
3. Politique financière et statuts : la Commission Financière et de Contrôle.
4. Extraits de l'intervention de G. CORSELLE (U.D. de la Somme) au C.C.N. des 8/9 et 10 novembre 1983.
5. Bilan du P.A.C. en pourcentage dégressif arrêté au 31.12.1983.
6. L'affiliation des I.C.T. et Agents de Maîtrise à l'U.G.I.C.T. : une activité qui concerne chaque syndiqué, par GUY SCAT.

BONNE
ANNÉE



Elle est bien engagée,
des avancées sont possibles
mais il faut se donner les
moyens de réussir.



le billet de PO. AC. GE. FI.



« Vous les syndicats, vous en avez de l'argent pour sortir tous ces tracts ».

Qui de nous n'a pas entendu cette remarque en distribuant du matériel ?

Elle est significative du fait que de nombreux travailleurs n'ont pas conscience que le matériel qui leur est remis est financé par les cotisations et que, seuls les syndiqués financent la lutte, alors que tous bénéficient des conquêtes sociales.

Il faut que tous prennent en compte la valeur de l'acte qui consiste à effectuer un prélèvement volontaire sur son salaire, sa retraite, sa pension, pour donner les moyens nécessaires à l'activité syndicale pour défendre son pouvoir d'achat, son emploi, etc.

Les travailleurs sont bien placés pour savoir que rien n'est gratuit, que tout se paye, pour connaître la valeur des choses du travail.

C'est pourquoi il faut que, sur notre matériel, figure les mentions suivantes :

MATÉRIEL FINANCÉ PAR LES SYNDIQUÉS C.G.T. DE L'ENTREPRISE, DE L'UNION LOCALE, DE L'UNION DÉPARTEMENTALE...

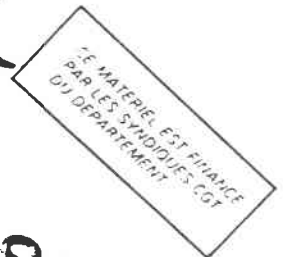
Le renforcement de la C.G.T., le paiement régulier des cotisations au taux de 1 %, le soutien financier de l'action de la C.G.T., passent par la prise en compte de cette réalité.

Il s'agit aussi en ce domaine de mettre en œuvre le syndicalisme au quotidien.

T.G.C.

Agir pour les revendications

U.D. Haut Rhin



En ce début d'année 1984 chacun sait...



NON A LA PERTE DU
POUVOIR D'ACHAT EN 83



TOUT DEPEND DE VOUS

cgt

plus que jamais votre intervention est nécessaire pour faire reculer
les patrons français à faire supporter une



Le C.C.N. décidait, en novembre dernier, la tenue d'une campagne nationale d'une durée de sept mois devant contribuer à l'amélioration, à tous les niveaux, de la qualité de la vie syndicale, au renforcement quantitatif de la C.G.T. et au développement de l'activité revendicative ancrée à l'entreprise.

C'est dans ce contexte que doit se situer la bataille financière qu'il importe de mener à bien avec l'ensemble des militants, des syndiqués.

FAISONS LE POINT !

Deux mois après le C.C.N. et à la suite des premières semaines « temps fort » renforcement qui se sont tenues, force est de constater que la bataille financière est désormais perçue comme indispensable par un grand nombre de camarades qui la prennent en compte comme l'une des composantes de l'action syndicale au quotidien.

LE P.A.C.

Il s'agit de mettre les pendules à l'heure sur l'utilisation des moyens techniques modernes permettant une meilleure remontée des cotisations, offrant de surcroît un allègement de travail administratif et favorisant de ce fait le contact de masse.

Nous voulons parler du Prélèvement Automatique des Cotisations qui constitue tout à la fois l'un des éléments de la permanence de l'adhésion et le moyen susceptible d'améliorer la moyenne des timbres par Carnet Pluri Annuel ou Carte en l'établissant à 12 chaque année.

Des P.A.C. en grand nombre, cela signifie concrètement que les adhérents de l'année précédente sont en possession, dès janvier, de leur C.P.A. ou Carte 84. Il n'y a donc pas de perte de syndiqués et les adhésions réalisées dans le courant de l'année pourront augmenter **effectivement** le nombre total des syndiqués, au lieu de « boucher les trous » des oubliés et des perdus. De cette façon, on peut parler véritablement de renforcement.

A titre indicatif, au 31-12-83, 64.141 P.A.C. étaient recensés officiellement, le chiffre global devant s'élever à environ 85 000.

Ces résultats sont plus qu'encourageants. Toutefois, ils demeurent encore bien éloignés des possibilités existantes et des nécessités de la lutte.

En un temps où une organisation ne peut vivre et se développer sans établir de prévisions, sans « budgéter » les dépenses et les recettes pour les

mettre en corrélation, chacun doit mesurer que le P.A.C., c'est aussi la possibilité de planifier aisément la gestion en assurant la maîtrise et la régulation des rentrées.

LA GESTION D'ACTION

PARCE QU'ELLE PERMET L'EXISTENCE DU SYNDICAT.

LA COTISATION NE COÛTE PAS CHER, MAIS AU CONTRAIRE ELLE RAPPORTE !

Pour rendre cela crédible auprès des travailleurs, il faut que, dans chaque entreprise, soit popularisé ce qui a été obtenu au cours de l'année 1983.

Démontrons de cette façon l'utilité d'être syndiqué, d'être syndiqué à 100 % en acquittant régulièrement son timbre au prix de 1 % du salaire.

En effet, **le paiement de la cotisation syndicale est bien une des premières participations du syndiqué à la vie démocratique du syndicat, l'acte syndical de base qui conditionne toutes les possibilités d'actions futures de l'organisation.**

Pour doter chaque organisation de la C.G.T. de moyens financiers dont elle a besoin, il est indispensable, dans le cadre du plan de travail confédéral, de prendre les mesures nécessaires. D'ores et déjà, chaque direction syndicale devrait organiser une réunion des collecteurs pour débattre avec eux de la qualité particulière de leur responsabilité syndicale.

Dans le même sens, il convient de mesurer l'importance du rôle des C.F.C. dans la bataille actuelle, notamment comme élément d'approfondissement d'une pratique financière, démocratique et de masse.

La gestion d'action implique aussi que, lors de chaque réunion de Secrétariat, Bureau, Commission Exécutive, un lien soit fait entre le Budget prévisionnel et la réalité des finances de l'organisation. Il faut en finir avec le « pifomètre, le pilotage à vue » qui ne sont encore moins admissibles dans le contexte d'aujourd'hui.

SI NOUS VOULONS GAGNER, A NOUS DE LUTTER EN UTILISANT LES MOYENS DE NOTRE TEMPS !

POUR CONCRÉTISER LES PROGRÈS CONS-TATÉS EN 1983

— Il faut faire en sorte que l'ensemble du matériel collecté soit réglé au syndicat et son reversement adressé aux structures.

POUR RÉUSSIR EN 1984 LE PLACEMENT DE 12 TIMBRES PAR ADHÉRENT

— En cette fin du mois de janvier, la première cotisation doit être effectivement collectée et ventilée.

— Faisons des « temps fort » de février et mars prochains des moments privilégiés pour le règlement des deuxième et troisième cotisations de l'année en définissant, à tous les niveaux, des initiatives d'action en la matière.

— Prévoyons que soit tenu, chaque mois, durant la durée du Plan de Travail Confédéral et à chaque échelon : Syndicat, Union locale, Union départementale, Fédération,

UN GRAND RENDEZ-VOUS DES RÈGLEMENTS

au cours duquel le point sera fait sur la situation de trésorerie de l'organisation, sur le renforcement, le placement des carnets pluri-annuels, des cartes et du règlement des cotisations.



LE PROJECTEUR SUR LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

POLITIQUE FINANCIÈRE ET LES STATUTS

1984 va voir se tenir plusieurs centaines de Congrès (Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales, Syndicats).

En règle générale, les statuts de ces différentes structures comportent déjà des références à leurs ressources financières, à savoir les cotisations : celles des syndiqués mais aussi celles des structures. Y faire figurer à quelle hauteur doivent se situer le montant de la cotisation (1 %), les moyens de perception et notamment y recommander le PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE.

Préciser et définir le rôle de la Commission Financière et de Contrôle, sa périodicité minimum de réunion et de compte-rendu, c'est aussi **avancer dans la conquête des moyens** indispensables à notre activité.

Les statuts sont un ensemble de règles **démocratiquement établies** pour la conduite de nos organisations.

Quoique très schématique, cette définition montre bien à la fois :

— la finalité : la conduite, le fonctionnement de nos organisations.

— les principes : règles **démocratiquement établies**.

Il est bien évident que notre politique financière ne peut être absente de nos statuts — au moins dans ses grandes lignes.

Mettre à jour nos statuts, cela fait aussi partie de la conquête des moyens indispensables à une bonne activité syndicale mais c'est également préciser, attribuer à chacun, du syndiqué, du collecteur aux membres de la C.F.C. à ceux de la C.E. aux différents trésoriers leur place et leurs responsabilités.

Nous y reviendrons.

Pour concrétiser cette réflexion, cette recherche que nous entamons ensemble, nous avons extrait des STATUTS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SECTEURS FINANCIERS quelques articles relatifs à la Commission Financière et de Contrôle et aux ressources financières suite à leur dernier congrès national.

1. LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Article 18 Commission financière et de contrôle

La Commission financière et de contrôle est élue par le Congrès. Elle est composée de cinq membres.

Elle désigne en son sein un président.

Ses membres assistent aux réunions de la Commission Exécutive fédérale avec voix consultative.

Elle se réunit une fois tous les trois mois. Elle a pour tâche de veiller à la bonne gestion financière de la Fédération.

Elle examine la politique financière de la Fédération et vérifie la comptabilité.

Elle se soucie de la rentrée régulière des cotisations.

Elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque, proposition et critique qui relèvent de ses attributions.

La Commission présente un compte rendu à chaque congrès, et au moins deux fois par an à la Commission exécutive.

Cet article est intéressant en ce sens qu'il définit les grandes lignes du RÔLE, DE L'ACTION de la C.F.C. Il précise bien ses tâches, ses compétences, la fréquence de ses réunions et INTERVENTIONS dans les Congrès et C.E.

La C.F.C. devient une équipe de militants, responsables et très actifs (gestion, vérification, réflexions, rapports).

Notons au passage que ce n'est pas elle qui définit la politique financière de la Fédération, ce sont les Congrès, et, entre deux, la Commission Exécutive.

La C.F.C. examine, vérifie si les orientations financières décidées sont bien appliquées. Elle suggère, critique, propose...

C'est une belle Commission de Travail qui, si elle joue bien son rôle tel que le définissent les statuts, contribuera efficacement à la mise en place et à la conduite d'une véritable politique financière sous l'impulsion du trésorier et de toute la direction fédérale.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Article 23

Les ressources financières de la Fédération proviennent :

1. des cotisations syndicales ;
2. du produit des souscriptions, des subventions, legs et dons de toute nature ;
3. des intérêts et produits des placements.

Article 24

Chaque syndicat est tenu de verser à la trésorerie fédérale une cotisation mensuelle pour chaque adhérent actif et une cotisation trimestrielle pour chaque adhérent retraité, le montant est fixé chaque année par la Commission Exécutive.

Le taux de la cotisation doit permettre le fonctionnement de la Fédération après reversement aux organismes fédéraux de la part qui leur revient.

Elle comporte la part affectée à la constitution de la « Caisse Congrès », qui permet notamment l'indemnisation des frais de déplacement et de séjour pour les délégués au congrès et les membres du Comité fédéral national à jour dans le paiement des cotisations à la Fédération. Le montant de cette indemnisation est fixé par la Commission Exécutive.

La cotisation fédérale est majorée chaque année d'un montant au moins égal à la moyenne des augmentations de salaires intervenues dans les différents secteurs professionnels, relevant de la Fédération.

La Commission Exécutive peut proposer et décider, après consultation des syndicats, d'un relèvement plus important en fonction d'exigences nouvelles ou exceptionnelles.

Article 25

Cotisation syndicale

La cotisation syndicale payée par chaque adhérent, calculée à raison de 1 % du salaire mensuel net, toutes mensualités et primes comprises et le prélèvement automatique sont recommandés pour faire face aux exigences nouvelles et pourvoir au financement régulier de tous les organismes fédéraux et confédéraux, de la section syndicale à la confédération.

Le premier timbre de chaque feuillet du carnet pluri-annuel est le F.N.I., il comporte le financement du « Fonds national interprofessionnel », de l'Avenir social, INDECOSA et autres avantages dont bénéficie l'adhérent. Il sert au comptage des adhérents et donne lieu, en conséquence, à comptabilité distincte.

Son montant est déterminé par le Comité confédéral national (C.C.N.), sur proposition de la Commission Exécutive confédérale ; il ne donne pas lieu à ristourne aux instances statutaires de la C.G.T.

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

L'article 23 précise la provenance des cotisations, ce qui n'est pas inintéressant, afin de bien définir l'origine de nos ressources mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour les « compléter ».

- subventions,
- souscriptions, dons,

mais aussi — quand on le peut — les placements (et n'oubliez pas d'interroger le secteur financier confédéral à ce sujet).

L'article 25 concerne la cotisation syndicale.

Ici on s'est franchement mis à jour. La volonté de cette fédération de prendre en compte toute l'évolution de la cotisation (taux, perception, F.N.I.) y figurent clairement.

ALORS... LA MISE A JOUR DES STATUTS...

ÇA CONCERNE AUSSI NOTRE POLITIQUE FINANCIÈRE.

LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Nous ne le répéterons jamais assez :

Pour une avancée concrète et fondamentale, notre plan de travail POLITIQUE FINANCIÈRE nécessite un rôle majeur et une activité déterminante de la part de nos responsables : Trésoriers, Collecteurs et Membres de la Commission Financière et de Contrôle (C.F.C.).

L'orientation de notre politique financière, notamment après le 41^e Congrès conduit à transformer nos Commissions de Contrôle Financier (C.C.F.) en Commissions Financières et de Contrôle (C.F.C.).

*La transformation n'est pas qu'apparente. Elle conserve — et c'est nécessaire — un rôle de contrôle de l'exactitude des comptes, de vérification de la comptabilité mais rend **prioritaire** son rôle financier, à savoir :*

— de réflexion et de proposition pour la conquête des moyens et leur gestion efficace...

Mais, comme promis dans nos « OBJECTIFS ET INITIATIVES 1983-1984 » (Conquête des Moyens n° 23), nous reviendrons sur le travail des C.C.F. ou C.F.C.

Les examens des comptes 1983,

Les bilans,

Les confrontations entre les Prévisions 1983 et la réalité.

Le budget 1984.

La discussion et le vote de la Commission Exécutive sur celui-ci.

C'est fini... C'est en route... C'est pour bientôt...

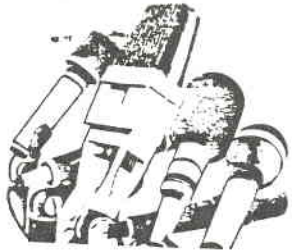
Quel a été le rôle de notre C.F.C. ou C.C.F. ?

Quel est son rôle ?

Quel sera-t-il ?

La mise en œuvre de notre politique financière exige la mobilisation de toutes et de tous, à tous les niveaux.

Elle s'appuie prioritairement sur la détermination du Trésorier et de la Commission Financière et de Contrôle d'y jouer pleinement son rôle.



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Financière, diverses initiatives surgissent, le débat se développe et il nous a paru intéressant de porter à la connaissance du mouvement des extraits du discours qu'il a prononcé au C.C.N. des 8, 9 et 10 novembre 1983.

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE GERARD CORSELLE

Secrétaire général de l'Union
Départementale de la Somme

Je partage le rapport présenté par Louis Viannet qu'il faut assimiler comme une intensification de ce que nous avons à faire depuis le 41^e Congrès et non comme une nouvelle orientation.

Je suis d'accord quand Louis Viannet dit : « *Nous devons construire la C.G.T. qu'il faut aux travailleurs ; néanmoins sans attendre, avec ce que nous avons, nous pouvons faire de grandes choses* ».

Les priorités développées par Louis Viannet nous interpellent sur : Comment allons-nous les mettre en pratique, les faire avancer et triompher. Cela pose avec force : quel rôle dirigeant ? Quel style de travail nous devons avoir pour faire et aider à faire ?

A ce sujet, nous devons nous interroger. Nous disons, et c'est souvent vrai, « nos militants ne font pas ceci, ne font pas cela, ils ont perdu ou ne connaissent plus ». Mais nous, qu'avons-nous fait ?

Le plus souvent, ce qui a été mis en œuvre c'est ponctuel, global, pas à la bonne vitesse.

Si je puis me permettre l'image suivante, nous sommes un peu dans le cas du voyageur pressé qui prendrait l'omnibus alors que, de l'autre côté, part le T.G.V.

Que faisons-nous pour que ce soit autrement ? Pas avec les slogans ou des généralités, c'est une démarche au pas à pas et constante qu'il faut avoir.

C'est vrai en particulier pour les questions financières. Il existe un décalage entre notre analyse, les décisions et leurs applications dans les faits. Pourtant, nous avons des atouts pour avancer :

- le 1 %,
- la cotisation hiérarchisée,
- le Carnet Pluri Annuel,
- le F.N.I.,
- le P.A.C.

sont autant de moyens convergents à une politique financière conquérante, nécessaire, voire indispensable, à notre activité aujourd'hui .

Il n'y a pas dans la conquête des moyens financiers de situation toute faite, applicable partout. Par contre, il y a l'orientation sur la Politique financière

parue dans « LE PEUPLE » n° 1076, et contenue dans le Rapport d'Orientation du 41^e Congrès.

C'est à partir de cela que nous avons soumis, débattu dans notre U.D. la nécessité de remplacer la cotisation unique par une cotisation hiérarchisée au 1 % ou allant vers 1 %. Une grille de cinq taux a été décidée et mise en place en 1981 pour arriver à l'objectif de dix taux en 1984. La grille hiérarchisée a permis d'éviter les augmentations excessives des taux les plus bas, sans pour autant limiter les moyens de l'U.D. Avec une augmentation moyenne du taux de plus de 15 % l'an, les rentrées à l'U.D. sont de + 21,8 %.

Avec la méthode adoptée, nous enregistrons une progression de 80 % du taux moyen de nos cotisations ; cette progression étant équitable car elle ne pénalise pas les syndicats ayant un grand nombre de bas salaires.

La généralisation du Carnet Pluri-Annuel nous a amenés à mettre en place un groupe de travail pour en réussir partout la mise en place, les Fédérations concernées représentant 60 à 70 % de nos forces dans le département.

Nous voulons, au travers de cette démarche, fixer et développer les moyens pour tout notre mouvement syndical.

Pour essayer d'avancer au pas à pas sans décréter mais proposer, pour aller vers notre objectif d'une politique financière hardie dans l'intérêt de toutes les organisations C.G.T., il y a nécessité d'une activité constante et conquérante, certes pas facile, mais que notre mouvement syndical, tel qu'il est aujourd'hui, est capable de mettre en œuvre maintenant.

Pour aider nos organisations à partager cette politique financière et aller de l'avant, nous mettons au point un document de discussion et de propositions. Le but est de faire débattre et décider par nos militants, les syndiqués : le 1 %, le P.A.C., la clé de répartition et la ventilation aux différentes structures. Cela servira à la préparation de notre prochain Congrès d'U.D. Notre dernière C.E. a d'ailleurs décidé de faire prononcer notre Congrès sur la ventilation de la cotisation confédérale en pourcentage.

C'est aussi pour concrétiser cette démarche que les trois U.D. de la région « PICARDIE » ont adopté le principe d'une ventilation de la cotisation en pourcentage. Au cours de notre C.E., nous avons pris aussi la décision suivante :

- au sujet des U.L., nous ne pouvons pas continuer à parler de leur rôle, de leur place dans l'activité au quotidien, de leurs grandes campagnes et les laisser dans un état de précarité financière ;
- en ce qui concerne notre U.D., nous prendrons sur la part nous concernant, comme proposé dans « LE PEUPLE » n° 1076, afin de donner à nos U.L. une cotisation d'environ 8 % sans prendre sur les syndicats et les sections syndicales.

Je voudrais souligner que ces efforts ont des retombées sur le paiement en nombre de nos cotisations à l'U.D. avec amélioration des versements à la Région et à la Confédération.

Cela ne nous conduit pas non plus à lever le pied ou à agir au détriment d'autres activités. C'est vrai en particulier pour la V.O. où nous connaissons une progression régulière depuis deux ans ; cela nous place en seconde position avec + 99 « V.O. » dans le contrat d'émulation.

Toutes ces questions, qui seront au cœur de notre prochain Congrès d'U.D., occupent d'ores et déjà une place importante dans sa préparation, le besoin se faisant sentir de dispositions, d'initiatives nouvelles, hardies.

Je prendrai un exemple pour illustrer mon propos :

LES FINANCES

Jusqu'en 1979, un seul camarade satisfaisait aux tâches financières, en fonction de la situation et de ce que nous demandions. Aujourd'hui, quatre camarades ont pour première tâche la Politique Financière, ils ont des résultats mais ne peuvent répondre à toutes les sollicitations. Notre démarche et notre prétention vont être, dans la préparation de notre Congrès, de mettre 6 à 10 camarades sur ces questions, et ce ne sera pas de trop.

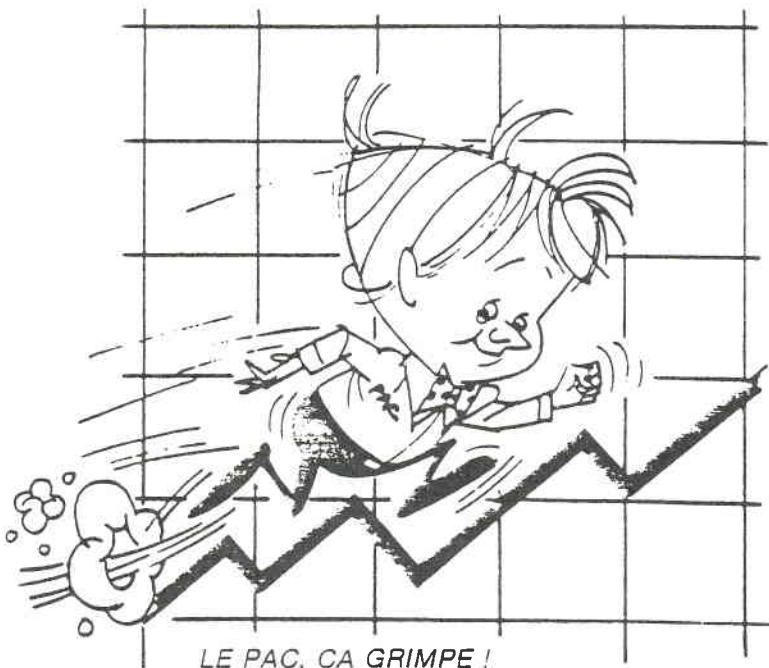
Pour avoir un travail constructif débouchant sur des résultats, nous devons concevoir notre rôle dirigeant autrement. Il s'agit de définir comment vont travailler ces camarades, avec quels moyens, quelle aide ? Mais aussi quelle formation générale, spécialisée, technique, nous allons leur donner ?

Il est temps d'en finir avec nos démarches mercantiles qui usent nos forces et ne font pas avancer les moyens de toute la C.G.T. alors que des possibilités existent aujourd'hui.

Nous devons, dès à présent, impulser avec la conviction de réussir le débat et les prises de décisions nécessaires à une politique financière d'ensemble. ■

BILAN DU P.A.C. EN POURCENTAG

Départements	Total	% par rapport aux objectifs
57 - Moselle	2 032	39.84
68 - Haut-Rhin	1 071	34.00
13 - Bouches-du-Rhône	7 268	33.34
90 - Territoire de Belfort	485	30.31
80 - Somme	993	28.37
38 - Isère	3 614	27.69
08 - Ardennes	805	25.97
63 - Puy-de-Dôme	382	24.50
65 - Hautes-Pyrénées	965	24.12
84 - Vaucluse	801	22.89
83 - Var	1 462	22.15
30 - Gard	1 116	21.46
73 - Savoie	690	19.17
72 - Sarthe	1 031	17.47
53 - Mayenne	172	17.20
58 - Nièvre	290	17.06
69 - Rhône	2 946	16.19
95 - Val-d'Oise	727	15.82
34 - Hérault	1 038	15.73
21 - Côte-d'Or	555	15.63
52 - Haute-Marne	293	15.42
02 - Aisne	515	15.37
51 - Marne	1 166	15.34
27 - Eure	236	14.75
59 - Nord	3 474	14.41
11 - Aude	365	14.04
74 - Haute-Savoie	673	14.02
31 - Haute-Garonne	1 325	13.80
67 - Bas-Rhin	482	13.77
56 - Morbihan	910	13.58
75 - Paris	5 231	13.52
2B - Haute-Corse	154	13.39
37 - Indre-et-Loire	416	13.00
12 - Aveyron	207	12.94
45 - Loiret	660	12.94
33 - Gironde	1 288	12.09
66 - Pyrénées-Orientales	405	11.91
71 - Saône-et-Loire	426	11.83
01 - Ain	460	11.22
18 - Cher	470	10.68
17 - Charente-Maritime	490	10.65
54 - Meurthe-et-Moselle	643	10.37
03 - Allier	555	10.09
26 - Drôme	375	9.62
82 - Tarn-et-Garonne	86	9.56
93 - Seine-Saint-Denis	1 336	9.54
10 - Aube	127	9.40
24 - Dordogne	299	9.06
60 - Oise	495	9.00
76 - Seine-Maritime	1 401	8.98
28 - Eure-et-Loir	183	7.96



GRESSIF AU 31 DECEMBRE 1983

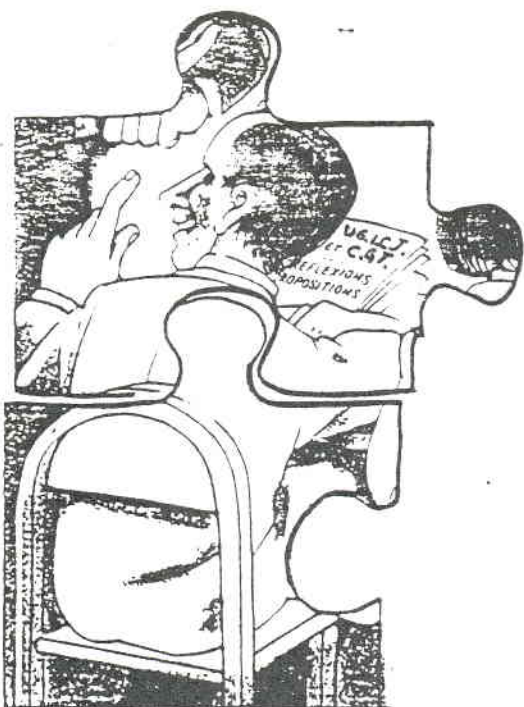
Départements	Total	% par rapport aux objectifs
78 - Yvelines	467	7.78
46 - Lot	93	7.75
39 - Yonne	193	7.72
16 - Charente	292	7.49
25 - Doubs	202	7.48
39 - Jura	264	7.44
88 - Vosges	182	7.28
2A - Corse-Sud	68	7.16
94 - Val-de-Marne	920	7.02
92 - Hauts-de-Seine	1 039	6.57
09 - Ariège	162	6.48
06 - Alpes-Maritimes	561	6.37
41 - Loir-et-Cher	172	6.37
64 - Pyrénées-Atlantiques	402	6.28
44 - Loire-Atlantique	759	6.25
91 - Essonne	411	6.23
42 - Loire	735	5.98
70 - Haute-Saône	65	5.91
35 - Ille-et-Vilaine	403	5.84
07 - Ardèche	115	5.75
79 - Deux-Sèvres	126	5.73
62 - Pas-de-Calais	447	5.39
04 - Alpes-de-Haute-Provence	53	4.82
36 - Vienne	160	4.71
81 - Tarn	144	4.50
32 - Gers	62	4.43
40 - Landes	140	4.38
19 - Corrèze	145	4.33
49 - Maine-et-Loire	142	4.30
50 - Manche	96	4.17
77 - Seine-et-Marne	213	3.87
37 - Haute-Vienne	206	3.38
05 - Hautes-Alpes	38	3.17
85 - Vendée	88	3.14
29 - Finistère	374	3.08
61 - Orne	31	2.58
36 - Indre	28	1.40
14 - Calvados	29	1.12
47 - Lot-et-Garonne	9	0.38
55 - Meuse	3	0.30
22 - Côtes-du-Nord	13	0.27
15 - Cantal	—	—
23 - Creuse	—	—
43 - Haute-Loire	—	—
48 - Lozère	—	—
TOTAL RECENSE	64 141	12.83

BILAN DU P.A.C.

EN POURCENTAGE DÉGRESSIF

ARRÊTÉ AU 31.12.83

Fédérations	Nombre total des P.A.C.	% du P.A.C. par rapport aux objectifs
Sect. financiers	3 277	50.41
Cheminots	6 873	30.41
Police	151	30.20
P.T.T.	7 846	27.82
Organismes sociaux	2 433	23.12
Santé	3 628	14.69
Ports et Docks	2 067	14.56
Journalistes	38	12.67
Travailleurs de l'Etat	1 087	11.38
Transports	1 650	10.65
Énergie	2 974	9.98
F.E.R.C.	1 597	9.56
Chimie	2 097	9.12
U.G.F.F.	173	8.24
Métaux	7 221	7.76
Sous-sol	425	5.66
Services publics	2 052	5.13
Agro-alimentaire	879	4.73
Verre	340	3.70
Textile	335	3.64
Distribution	588	3.48
Tabacs	38	2.92
Bois	94	2.14
Papier-carton	134	1.74
Habillement	71	1.61
Livre	289	1.52
Céramique	32	1.18
Équipement	26	1.05
V.R.P.	4	0.98
Construction	230	0.79
Finances	57	0.62
Affaires sociales	9	0.60
Syndicats maritimes	16	0.53
Matières plastiques	11	0.52
Cuirs et peaux	15	0.50
Sociétés d'études	—	—
Personnels pénitentiaires	—	—
Énergie atomique	—	—
Audio-visuel	—	—
Marine marchande	—	—
Officiers radio-électriciens	—	—
Officiers mécaniciens	—	—
TOTAL	48 757	9.75%



**L'AFFILIATION
DES INGÉNIEURS,
CADRES, TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE
À L'U.G.I.C.T.**

**UNE QUESTION QUI CONCERNE
CHACUN D'ENOUS**

par **GUY SCAT**, Trésorier de l'U.G.I.C.T.

L'actualité syndicale de ces derniers mois a montré que notre mouvement syndical devait développer son activité en tenant compte de plus en plus des évolutions qui se produisent dans les entreprises concernant la nature et les conditions du travail, la place et le rôle qu'y jouent les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. De l'analyse des élections prud'homales à celle des administrateurs à la Sécurité Sociale, de la nécessité d'intervenir plus dans la gestion à celle d'une diversification de l'activité revendicative afin qu'ils soient partie prenante dans l'élaboration des revendications et des actions à mener ; de multiples exemples nous rappellent cette nécessité pour la C.G.T. de se doter d'organisations, dans les entreprises et à tous les niveaux, permettant de contribuer au développement des idées, de l'activité, de l'influence et des forces organisées parmi les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Des avancées significatives ont été faites dans ce sens ces dernières années, notamment au niveau de la prise en compte du renforcement et de la création d'organisations U.G.I.C.T. dans les entreprises. Les multiples initiatives prises en ce début 1984 pour l'activité revendicative, en liaison avec le renforcement et l'amélioration de la qualité de notre vie syndicale, sont autant de nouvelles impulsions pour aller dans ce sens.

Or, si le 41^e Congrès a rappelé le rôle statutaire de l'U.G.I.C.T. : « l'action confédérale parmi les salariés est définie et mise en œuvre par l'U.G.I.C.T. qui assure la présence des ingénieurs, cadres, techniciens dans l'orientation et les actions de la C.G.T. », il faut noter que « seulement la moitié des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise, adhérents à la C.G.T. constitue l'outil essentiel de la C.G.T. pour développer son activité et son influence parmi ces catégories » (1).

1984, UNE ÉTAPE IMPORTANTE

La mise en œuvre de la politique financière définie par le 41^e Congrès avec, notamment, la mise en place du Carnet Pluri-Annuel porte ses fruits puisqu'en 1984, 22 Fédérations l'ont déjà adopté. Considérant qu'il s'agit là d'une évolution importante de la politique financière de la C.G.T., les secteurs Organisation et Politique Financière de la C.G.T. et de l'U.G.I.C.T. et les Fédérations concernées ont décidé de s'en saisir pour effectuer une avancée significative dans l'application de l'orientation confédérale sur l'affiliation des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise à l'U.G.I.C.T.

Le texte adopté en octobre 1983 (1) précise les orientations retenues. Dans le but d'entreprendre un réel effort d'affiliation à l'U.G.I.C.T., avec tout ce que cela comporte (activité spécifique, cotisations U.G.I.C.T., structures adaptées), les Fédérations traduisent concrètement cette démarche par la remise — comme premier timbre F.N.I. 84 — d'un timbre F.N.I.-U.G.I.C.T. de la Fédération à l'ensemble des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise concernés. Cette mesure permet :

- d'une part, de connaître les adhérents concernés, et donc le champs réel de notre syndicalisation dans les entreprises (ce qui était impossible auparavant du fait de l'application de timbres ouvriers-employés) ;
- d'autre part, d'entreprendre auprès de ces camarades une activité de conviction politique sur leur affiliation à l'U.G.I.C.T et le développement d'une activité spécifique envers leurs collègues de travail (activités revendicatives, renforcement de la C.G.T...). Cette démarche offensive peut (et doit le plus souvent) se traduire par le placement des timbres mensuels « Union Fédérale » qui concrétise l'affiliation réelle à la struc-

ture spécifique fédérale et assure ainsi les ressources financières nécessaires à toutes les structures spécifiques pour développer leurs activités (syndicat d'entreprise, Union fédérale, U.G.I.C.T.).

Dans le même temps, les Fédérations concernées procèdent à une évaluation précise du nombre réel d'ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise non encore affiliés à l'U.G.I.C.T., évaluation qui devient l'objectif d'affiliation à atteindre pour chaque Fédération.

Comme l'indiquait le document adopté « de telles mesures constitueraient un point d'appui politique important pour accélérer le processus d'affiliation des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise à l'U.G.I.C.T., indispensable pour doter cette organisation des moyens nécessaires. Elles permettraient à toutes les Fédérations adoptant le Carnet Pluri-Annuel de mieux cerner la réalité de leur secteur en ce domaine et, à partir de cela, de prendre les mesures adaptées en matière d'organisation et de renforcement ».

Ne pouvant ici faire état de chacune de ces rencontres, il est important de noter qu'elles ont toutes démontré une volonté de prendre en compte, concrètement, cette dimension dans la remise des Carnets Pluri-Annuels et des timbres F.N.I.-U.G.I.C.T. 84. Les commandes de matériel spécifique (timbres F.N.I., timbres mensuels) ont tenu compte des

DES INITIATIVES, DU CONCRET

Dès sa publication, ce document a été l'objet d'une grande attention de la part du mouvement, plusieurs signes montrent qu'il peut y avoir, dès cette année, une avancée importante dans la concrétisation des orientations retenues.

Le Conseil National de l'U.G.I.C.T. des 25 et 26 novembre 1983 y a consacré une partie de ses travaux dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'activité financière de l'U.G.I.C.T. comme une « bataille politique » incorporant l'impulsion de la mise en place du P.A.C. dans nos organisations spécifiques (2).

Dans le courant du mois de décembre 83, les secteurs Organisation et Politique Financière de l'U.G.I.C.T. ont rencontré chaque Fédération et Union fédérale concernées pour étudier la mise en œuvre des orientations définies.

besoins engendrés par l'application des décisions prises. Une sensibilisation des syndicats à l'entreprise a été faite dans toutes les Fédérations, certaines faisant adopter le texte par le Bureau Fédéral ou la Commission Exécutive (par exemple les Transports) ; des réunions régionales ont été organisées par certaines Fédérations (comme le Commerce) pour la mise en place du Carnet Pluri-Annuel avec la participation de camarades de l'Union fédérale.

Certaines organisations comme la Santé ou le Commerce, nous ont indiqué que, dans les bordereaux de commande de matériel 84, certains syndicats commandaient pour la première fois des timbres mensuels « Union fédérale », soulignant ainsi qu'une suite était prévue au niveau mensuel au placement du timbre F.N.I.-U.G.I.C.T.

De nombreuses organisations ont fait état de leur décision d'envoyer systématiquement du matériel F.N.I.-U.G.I.C.T. et timbres mensuels Union fédérale à tous les syndicats de base, y compris ouvriers-employés (Transports, Secteurs Financiers). La Chimie a décidé, quant à elle, de faire suivre chaque syndicat de base de plus de 50 adhérents par un camarade de la C.E. de l'Union fédérale pour aider au placement du F.N.I.-U.G.I.C.T. et à l'organisation spécifique des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Ces quelques exemples montrent que les « choses » ont été prises en main par les Fédérations et Unions fédérales. Les Unions départementales et Commissions départementales U.G.I.C.T. peuvent y contribuer dans leur activité au plus près des entreprises.

Les conditions sont réunies pour une avancée politique importante de l'activité spécifique du point de vue revendicatif, d'organisation et de bataille financière et de leur concrétisation. Des résultats seront directement liés à la prise en compte de ces orientations par l'ensemble du mouvement syndical, donc par les syndicats U.G.I.C.T., mais aussi par les syndicats ouvriers-employés, de chaque entreprise.

(1) Voir la Conquête des Moyens n° 24, le texte adopté par le Bureau Confédéral, les Fédérations au F.N.I. et l'U.G.I.C.T.

(2) Voir Cadres-Informations n° 90 du 9 décembre 1983.

1984 PEUT ÊTRE UNE ÉTAPE IMPORTANTE

NOUS AVONS LES ATOUTS POUR AVANCER

**A CHACUN D'ENTRE NOUS DE LES UTILISER
POUR AVANCER DANS CE SENS**